

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi
7^e jour de mai deux mille douze, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère, arrivée à 19 h 55.

Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Jean-Guy Cadieux, conseiller, étant absent.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 150-2012

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution n° 151-2012

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du 2, 16 et 23 avril 2012 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 152-2012

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois d'avril 2012, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois d'avril 2012	189 960.43	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	19 274.36	
Liste des comptes d'honoraires professionnels payés	3 259.84	
Liste des comptes d'honoraires professionnels à payer	2 413.34	
Liste des comptes à payer du mois d'avril 2012	49 068.51	
Total des déboursés du mois d'avril 2012	263 976.48	\$

QUE les déboursés pour le mois d'avril 2012 au montant de **263 976,48 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Finances au 7 mai 2012

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins
de la Nouvelle Acadie

En placement : 600 000,00 \$

- Au compte courant : 1 084 853,13 \$

Résolution n° 153-2012

États comparatifs des revenus et des dépenses

ATTENDU QUE selon l'article 9.2 du règlement #166-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques :

La directrice générale doit au cours de chaque semestre préparer et déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité;

ATTENDU QUE deux (2) états comparatifs des revenus et des dépenses sont déposés au conseil municipal, soit un rapport comparatif entre les dépenses de l'année 2011 et 2012 et l'autre démontrant le cumulatif des dépenses 2012 en lien avec le budget de l'année courante, le tout au 30 avril 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les deux (2) états comparatifs déposés au 30 avril 2012, soient acceptés, le tout conformément au règlement #166-2007.

Rapport des comités ad hoc

Un compte rendu du comité de voirie qui a eu lieu le 23 avril 2012 est remis à tous les membres du conseil municipal.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois.

Monsieur le Maire Pierre Beaulieu se retire des discussions.

Résolution n° 154-2012

Demande d'aide financière pour la Maison Horeb

Fondation Horeb (1993)

Contribution 2012

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une somme de 1000 \$ soit votée pour la Maison Horeb, à titre de contribution pour l'année 2012, afin de permettre à cet organisme de poursuivre ses œuvres de bienfaisance dans la communauté.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Monsieur Beaulieu, réintègre les discussions.

Demande de citoyens (pétition) pavage rue Port-Royal

Qu'une correspondance soit transmise aux demandeurs afin de les informer que les travaux seront prévus au budget 2013.

Centre sportif
Collège Esther-Blondin
Lettre de pétition de Mme Béchar

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 155-2012
Acquéreurs : M. Carl Boislard, Mme Johanne Lefebvre et M. Danny Ross
Offre d'achat immeuble du 184 rue Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'achat de l'immeuble situé au 184 rue Saint-Jacques par sa résolution numéro 297-2010, adoptée à la séance spéciale du conseil municipal, le 24 août 2010 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à la vente de la résidence du 184 rue Saint-Jacques (#lot 4 827 475), à Saint-Jacques;

ATTENDU QUE monsieur Carl Boislard, madame Johanne Lefebvre et monsieur Danny Ross déposent au conseil municipal une offre d'achat datée du 2 mai 2012, dans le but d'acquérir l'immeuble du 184 rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la présente offre est acceptée aux conditions d'achat suivantes :

1. Que la vente demeure sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;
2. Que l'acheteur se déclare satisfait de l'immeuble et ne veut pas le faire inspecter par une personne compétente.

ATTENDU QUE le vendeur s'engage à réparer la fenêtre au-dessus de la porte d'entrée principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil sont d'accord à procéder à la vente dudit immeuble pour une somme de 148 000 \$, et ce, selon les conditions mentionnées dans l'offre d'achat signée en date du 2 mai 2012.

QUE monsieur Pierre Beaulieu, maire et madame Josée Favreau, directrice générale, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir entre les parties, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE les acquéreurs s'engagent à assumer tous les frais de notaire.

Résolution n° 156-2012
Modification de la politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 110-2012, le conseil a examiné attentivement la version corrigée de la politique de gestion contractuelle lors de la séance tenue le 2 avril 2012 et recommande son adoption;

ATTENDU QU'à l'avenir les entrepreneurs devront soumettre avec les soumissions une attestation de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la politique interne en date du

2 avril 2012 relativement à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques.

Dossier Route 346

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 157-2012

Tourisme Lanaudière

Cotisation annuelle, 2012

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de renouveler son adhésion à Tourisme Lanaudière, d'une somme de 395,00 \$ plus taxes, pour l'année 2012. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Pierre La Salle, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil prochainement.

Résolution n° 158-2012

Paiement facture DCA Comptable

États financiers 2011

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme DCA comptable agréé inc. pour effectuer l'exercice de vérification pour la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu la facture # 3482 d'une somme de 16 400 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer la facture pour une somme de 16 400 \$ (plus taxes) en date du 28 mars 2012.

Résolution n° 159-2012

Renouvellement de l'entente

Entretien ménager S. Venne enr.

Entretien ménagers Mairie et bibliothèque

il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du contrat de services d'entretien avec l'entreprise *Entretien ménager S. Venne enr.*, et ce, aux mêmes conditions que le contrat initialement conclu entre les parties en avril 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

Monsieur le Maire Beaulieu répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution n° 160-2012

Demande de soumissions

Travaux d'entretien du réseau routier 2012

Pavage rue Sainte-Anne, chemin Foucher et ruisseau St-Georges Sud

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire effectuer le revêtement de béton bitumineux dans la rue Sainte-Anne, Chemin Foucher et Chemin Ruisseau Saint-Georges Sud;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est évaluée à 250 000 \$ et que la Municipalité doit procéder par appels d'offres publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions soient demandées par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) via l'Internet;

Les personnes intéressées pourront obtenir les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions seront reçues à la Mairie de Saint-Jacques au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, avant **le 7 juin 2012**, à 11 h et seront ouvertes le même jour à 11 h 01.

Résolution n° 161-2012

Achat d'équipements pour espaces clos

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a procédé à des demandes de prix pour l'achat d'équipement d'espaces clos, dont les résultats sont :

Acklands Grainger	8 728,50 \$
Sécurité Lanaudière Enr.	7 571,49 \$
Joliette Sécurité Service inc.	8 890,88 \$

(Plus taxes applicables)

ATTENDU QUE la compagnie Sécurité Lanaudière Enr. a présenté la proposition la moins élevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la compagnie Sécurité Lanaudière Enr. pour une somme de 8 705,32 \$ (taxes incluses), le tout tel que présenté dans la soumission #716, en date du 23 avril 2012.

Embauche étudiant, travaux publics

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Calibration débit-mètre

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Arrivée de madame Lise Desrosiers, conseillère, à 19 h 55.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 162-2012

Achat pompe portative et boyaux

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de Boivin & Gauvin inc. soit acceptée pour une somme de **11 959,00 \$** (plus taxes), pour l'achat d'une pompe portative (Modèle VC72AS), le tout tel que présenté dans la soumission du 3 mai 2012.

Que cette somme soit payée à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, pour une période de trois (3) ans remboursable à partir de 2013.

VOIRIE

Traçage des bandes de démarcation routière

Réf. : Soumissions MRC de Montcalm

Dossier à suivre à une séance ultérieure.

URBANISME

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du règlement #234-2012 et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 163-2012

Demande de modification au règlement de zonage (lots #3780824)

Adoption du premier projet de règlement # 234-2012

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN DE CORRIGER LA GRILLE DES USAGES, DES NORMES ET DES DIMENSIONS DE TERRAIN DE LA ZONE R2-60 IDENTIFIÉE COMME ÉTANT L'ANNEXE «A» DU RÈGLEMENT 141-2006 AFIN DE PRESCRIRE DE NOUVELLES NORMES CONCERNANT LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS DESSERVIS POUR L'USAGE «HABITATION MULTIFAMILIALE» (H4).

ATTENDU QUE le conseil a adopté un règlement de zonage portant le numéro 55-2001;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un règlement portant le numéro 141-2006 afin d'amender le règlement numéro 55-2001;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu une demande à l'effet de construire une habitation multifamiliale sur le lot 3 780 824;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U) afin de modifier la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R2-60;

ATTENDU QUE le conseil désire corriger la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R2-60 identifiée comme étant l'annexe «A» du règlement 141-2006 afin de prescrire de nouvelles normes concernant les dimensions minimales des lots desservis pour l'usage «habitation multifamiliale»;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le règlement portant le numéro 234-2012 soit adopté et que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe «A» du règlement 141-2006 constitué de la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R2-60 est modifiée de la manière suivante :

- La note particulière (8) qui fait référence aux dimensions minimales de lotissement pour l'usage «habitation multifamiliale» (H4) est retirée de la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R2-60. La note particulière (8) prescrit les normes suivantes :
 - Superficie de terrain : 525 m²
 - Largeur de terrain : 15 m
 - Profondeur de terrain : 35 m

- Les dimensions minimales de lotissement pour l'usage «habitation multifamiliale» (H4) feront désormais référence à la note particulière (2) qui prescrit les normes suivantes :
 - Superficie de terrain : 335 m²
 - Largeur de terrain : 12,25 m
 - Profondeur de terrain : 27,50 m

ARTICLE 3

Les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du règlement #236-2012 et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 164-2012

Demande de modification au règlement de zonage (lots #3024648)

Adoption du premier projet de règlement # 236-2012

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION BIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE R1-49.

ATTENDU QUE le conseil a adopté un règlement de zonage portant le numéro 55-2001;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un règlement portant le numéro 197-2010 afin d'amender le règlement numéro 55-2001;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu une demande à l'effet de construire une habitation bifamiliale de structure isolée sur le lot 3 024 648;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U) afin de permettre ce type de construction le long de la rue Coderre;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le règlement portant le numéro 236-2012 soit adopté et que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R1-49 faisant partie intégrante de l'annexe «B» du règlement de zonage numéro 55-2001 est modifiée de la façon suivante :

- Par l'ajout de l'usage «habitation bifamiliale» (H2) de structure isolée aux usages permis dans cette zone;
- Par l'ajout, à la section dispositions spéciales, de la note particulière suivante :
- La construction d'habitation bifamiliale de structure isolée est seulement permise sur les lots longeant la rue Coderre, identifiée par une partie du lot 3 258 974, tel que montré à l'annexe «A» du présent règlement.

ARTICLE 3

Les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION

Modifiant le règlement de zonage 55-2001

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Luc Leblanc qu'il présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier les grilles d'usages, des normes et des dimensions de terrain des zones A-103, A-104, A-105, A-106, A-107 et A-108.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été dûment remise aux membres du conseil présents lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 165-2012

Demande de subvention – PIIA

Demandeurs : Danielle Thériault &
Martin Venne

Adresse : 113, rue Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser le paiement d'une somme de 1 230,39 \$ aux demandeurs, représentant le montant établi pour la demande d'aide financière, dans le cadre du règlement numéro 211-2010, décrétant un programme de revitalisation pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et de mandater madame Josée Favreau, directrice générale, pour signer tout document relatif à la demande, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 166-2012

**Festival acadien de la
Nouvelle-Acadie**

ATTENDU QUE le comité du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie sollicite l'appui financier de la Municipalité de Saint-Jacques pour la tenue de la douzième édition;

ATTENDU QUE le montant demandé à la Municipalité de Saint-Jacques est de 750 \$;

ATTENDU QUE le comité demande qu'un membre du conseil soit délégué au sein du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la demande du comité du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie, soit de verser la somme de 750 \$ pour la tenue de l'événement, et que M. Pierre Beaulieu, maire, soit nommé délégué pour représenter la Municipalité de Saint-Jacques au sein du conseil d'administration.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 167-2012

Demande d'adhésion

Programme d'échange étudiant 2012

Camp de jour (étudiant)

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un(e) étudiant(e) soit engagé (e) dans le cadre du programme Emplois d'été échange étudiant, à titre d'aide-moniteur (trice) au camp de jour, et ce, aux conditions suivantes :

5 jours / semaine, 35 heures / semaine

Durée : 6 semaines

Début : 3 juillet 2012

Rémunération : salaire minimum en vigueur

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à ce programme, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 168-2012

Demande de permis de boisson

Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser la vente de boissons alcoolisées lors des Fêtes gourmandes de Lanaudière qui se dérouleront au parc Aimé-Piette, en août prochain, ainsi que le permis requis auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, à approuver et à signer la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ainsi que les documents exigés auprès du MAPAQ.

Frolic acadien – Demande de contribution

Dossier reporté à une séance ultérieure.

RESTAURATION DU CENTRE CULTUREL DU VIEUX-COLLÈGE

Résolution n° 169-2012

Honoraires professionnels Architecte

Restauration du Centre culturel du Vieux-Collège

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la facture de la firme Affleck de la Riva au coût de 2 009,37 \$, (plus taxes applicables), en référence au projet de restauration du Centre culturel du Vieux-Collège (projet #28-18, facture no 012-52 et tableau détaillé des honoraires professionnels).

Résolution n° 170-2012

Honoraires professionnels Architecte

Restauration du Centre culturel du Vieux-Collège

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la facture de la firme GENIVAR au coût de 3 000,00 \$, (plus taxes applicables), en référence au projet de restauration du Centre culturel du Vieux-Collège (facture no 012-52 et tableau détaillé des honoraires professionnels).

Réfection intérieure

Rapport de Pierre Héту architecte

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Offre de services

Prélèvement d'échantillons

Contrôle de contaminants dans les bâtiments

Centre culturel du Vieux-Collège

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 171-2012

Choix du recouvrement de toiture (tôle) - CCVC

ATTENDU QUE les travaux de restauration du Centre culturel du Vieux-Collège sont en cours;

ATTENDU QUE selon l'entrepreneur ainsi que l'architecte, il y aurait lieu de modifier le choix du recouvrement de la toiture (tôle);

ATTENDU QUE ce changement apportera une grande amélioration à la qualité de la structure du toit, à son entretien ainsi qu'à sa durabilité de vie;

ATTENDU QUE suite à l'analyse effectuée par le conseil municipal, il est favorable de procéder à ce choix de matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter les recommandations de l'architecte et de l'entrepreneur et de procéder à cette amélioration, et, par le fait même, d'accepter les coûts d'augmentation reliés à ce projet.

Que cette somme soit payée à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, pour une période de cinq (5) ans remboursable à partir de 2013.

Résolution n° 172-2012

Adhésion

Culture Lanaudière

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'adhésion à Culture Lanaudière soit renouvelée au coût de 100 \$ pour l'année 2012-2013, et que la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas soit inscrite comme membre de l'organisme.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Proposition de location d'équipements sportifs

Collège Esther-Blondin

Dossier à suivre à une séance ultérieure.

Ouverture des soumissions pour l'installation de jeux d'eau au parc Aimé-Piette

Ouverture des soumissions prévue le 10 mai 2012, à 11 h.

Dossier à suivre à une séance ultérieure.

Résolution n° 173-2012

Acompte de 50 %

Monument commémoratif des Acadiens

ATTENDU QU'un projet d'installation de monument commémoratif, au regard de la déportation des Acadiens, est en cours dans la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE suite au processus d'appel d'offres, le fournisseur *Rock Of Ages Canada inc. Stanstead* s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme pour une somme de 38 610,70 \$ (plus taxes);

ATTENDU QU'un montant évalué à 50 % du prix est requis en acompte afin de permettre de commander ledit monument;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une somme de 19 305,35 \$ (plus taxes) soit versée pour l'implantation d'un monument commémoratif de la déportation des Acadiens (croix de la déportation).

Que cette somme soit payée à même le fonds général de la Municipalité de Saint-Jacques.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Monsieur le Maire Beaulieu répond aux questions des contribuables présents.

Résolution n° 174-2012

Ajournement au lundi 14 mai 2012

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit ajournée au lundi 14 mai 2012, à 19 h.

Résolution n° 175-2012

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 20 h 30.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire